BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY

OCTOBRE 2023 – n°6/2023

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h
Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Vue matinale du haut de Souzy (RD633), côté Pinet.

A noter dans vos agendas !

- **Thé dansant** organisé par la FNACA – vendredi 13 octobre – salle polyvalente
- **Trail des Foulées Maniennes** organisé par le Foyer Rural – dimanche 15 octobre – départ salle polyvalente
- **Commémoration** du 11 novembre à 9h30 au monument aux morts
- **Repas des aînés** organisé par le CCAS – samedi 11 novembre à 12h – salle polyvalente
- **Concours de belote** organisé par Souzy en Famille – dimanche 26 novembre à 14h – salle polyvalente
- **Téléthon** organisé par le CCAS et le Foyer Rural – samedi 2 décembre – salle polyvalente
- **Spectacle de Noël de l'école** – vendredi 15 décembre – salle polyvalente
- **Tournoi de Tennis de Table** organisé par le Foyer Rural – samedi 16 décembre – salle polyvalente

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 28 septembre 2023
PROCES-VERBAL

SEANCE N°07/2023

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER.
Étaient excusés : /
Étaient absentes : Aurélie CHENE – Laetitia LA VALLE CHAIRIEW.

Ordre du jour

1. Point sur les dossiers et travaux en cours
2. Travaux mairie
3. Ecole – point sur la rentrée scolaire
4. Contrat de prestation de services à signer avec la Communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
5. Convention de financement du dispositif paragrêle 2023 à signer avec la Communauté de Communes
6. Adhésion au dispositif Ugap Gaz 2025
7. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance
Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Point sur les dossiers et travaux en cours

Candidature « Village d'Avenir »
Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention de candidater a été transmise à la Préfecture dans le cadre de l'appel à projet « Village d'Avenir ». Ce dispositif est particulièrement destiné aux communes rurales de moins de 2000 habitants. La candidature de Souzy porte sur le projet d'aménagement de l'îlot Didier.

Travaux Montée du Bourg
L'entreprise DE FILIPPIS a repris les joints des pavés de la Montée du Bourg. Ces travaux ont nécessité une fermeture de la voie pendant une semaine.

Assainissement Route de Feurs – Camard / Route de Lyon côté St Genis Ste Foy
Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement démarreront lundi 2 octobre 2023 pour une durée de deux mois. L'entreprise SOGEA doit réaliser les travaux côté Souzy. Pour rappel, la partie eaux usées est à la charge de la Communauté de Communes, et la partie eaux pluviales à la charge de la Commune. Le montant des travaux eaux pluviales s'élèvent à 43 426 € HT, pour lesquels la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat à hauteur de 60% au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les travaux nécessitent de barrer la route, sens montant. Une déviation sera mise en place par la Route des Grandes Terres. Lionel Verrière signale ne pas avoir été informé des travaux en tant que riverain. Il avise également d'un problème récurrent de stationnement gênant le long de la route, au niveau de l'îlot du haut, qui gêne la visibilité des riverains et rend dangereuses les sorties de véhicule.

Renouvellement de la canalisation d'eau potable du Champagnol
Le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) doit prochainement lancer les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable du Champagnol. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise SOGEA. Ils démarreront le 23 octobre pour une durée de 10 semaines environ. Concernant la partie située le long de la RD389, l'entreprise n'a pas le choix que de passer la canalisation sur le trottoir.

Patrick Volay demande s'il est prévu de canaliser le fossé devant les petites maisons Peyroux – Guillet situées le long du chemin du Champagnol, afin de permettre le stationnement des véhicules. Monsieur le Maire explique que ces travaux ne sont pas prévus pour le moment.

Bruno Mauvernay ajoute que d'autres travaux seraient à prévoir sur les chemins. Il donne l'exemple de la bouche d'eau qui dépasse sur le chemin du parcours de santé, en-dessous des maisons Cornier et Poudrel. Monsieur le Maire indique que d'autres chemins ruraux nécessiteraient aussi des travaux comme le haut du chemin de la Barnatte qui subit des ravinements à chaque orage ou le chemin derrière la zone d'activités.

Projet de Micro-crèche
La commission va prochainement visiter la micro-crèche de Brindas. Ses deux responsables ont en effet contacté la mairie pour un projet sur Souzy. Leur particularité est de proposer une micro-crèche inclusive, c'est-à-dire qu'elle pourra accueillir des enfants porteurs de handicap.
Patrick Volay regrette l'emplacement choisi pour l'installation de la micro-crèche, au niveau du terrain de pétanque situé à côté de l'école. Cet espace est très apprécié des riverains

2) Travaux mairie

Monsieur le Maire présente les plans d'aménagement de la mairie élaborés par Antinéa Giraud, architecte d'intérieur. Les travaux sont programmés à partir du 30 octobre 2023 pour une durée de trois semaines environ. Ces travaux nécessitent de déménager provisoirement l'accueil, le secrétariat et le bureau du maire dans la salle du conseil. Le déménagement est fixé au samedi matin 21 octobre. Le mobilier non réutilisé sera mis en vente.

Un devis a été établi pour la destruction d'archives. D'autres devis seront sollicités.

Fibre

A partir du 26 octobre 2023, les bâtiments publics communaux (mairie, école, bibliothèque) ne pourront plus bénéficier de la connexion internet gratuite par le câble. En effet, le réseau câblé ne sera plus géré par le Département du Rhône à partir de cette date mais par InfraCorp, repreneur du réseau. Cela nécessite pour la commune soit de conserver le réseau câblé moyennant un abonnement mensuel de 30 € HT par site, soit de passer à la fibre pour chacun des bâtiments. Cette dernière option est plus avantageuse car elle permettrait notamment de supprimer des abonnements téléphoniques (école et bibliothèque). Le conseil municipal opte donc pour la proposition de passer à la fibre avec Orange pour chaque bâtiment concerné au tarif de 53€ HT mensuel/ bâtiment. Il est également proposé de supprimer la ligne fax de la mairie.

3) Ecole – point sur la rentrée scolaire

En raison de la suppression du protocole Covid et à la baisse des effectifs, le contrat de Mme Favin n'a pas été renouvelé. Le planning des agents en poste a été réaménagé. Le poste d'ATSEM occupé par Laurène Pupier est maintenu à 31h30 hebdomadaires, celui de responsable du restaurant scolaire, occupé par Caroline Gardon, est à 23h38 hebdomadaires et le poste d'agent périscolaire polyvalent occupé par Alexandra Azouaou passe à 22h45 hebdomadaires. Ces temps de travail sont annualisés.

Monsieur le Maire rappelle également que, depuis de nombreuses années, aucune dérogation n'est délivrée aux familles de Souzy pour inscrire leurs enfants à l'école de Ste Foy. La commune de Ste Foy accueillant les élèves de Souzy de sa propre initiative, elle prend en charge en totalité les frais scolaires des enfants de Souzy (fournitures scolaires notamment).

4) Contrat de prestation de services à signer avec la Communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme. Dans la continuité de ce qui été proposé dès 2015 par le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY), ce service apporte une aide aux communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il a été constitué à l'échelle la plus adaptée à la technicité demandée pour cette prestation, l'échelle communautaire.

Le service Urbanisme de la CCMDL est prestataire pour la commune pour des missions d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que l'on choisit de lui transmettre (permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels, certaines déclarations préalables).

Monsieur le Maire explique qu'un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1er janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN).

Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau contrat.

5) Convention de financement du dispositif paragrêle 2023 à signer avec la CCMDL

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1er mai 2019 et l'association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système a été établie entre les EPCI du Rhône (CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR). Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

Depuis 2022, la participation demandée à la CCMDL est de 0,96€ par habitant. A noter qu'uniquement les habitants de la CCMDL se trouvant sur les communes du Rhône sont concernés. Ainsi le montant de la participation s'élève à 29 264,64€.

Lors du conseil communautaire du 18 juillet 2023, il a été proposé :

➔ Que la CCMDL contribue au dispositif à hauteur de 17 985.56 €, soit 0.59 € par habitant.

➔ Que les communes participent à hauteur de 0.37 € / habitant (montant identique aux années précédentes)

Par simplification administrative, la CCMDL restera l'interlocuteur de l'association. Une convention précisant les modalités de reversement de la contribution communale au dit dispositif sera établie entre l'EPCI et la commune.
Pour Souzy, le montant de la participation s'élèverait donc à 301.92 € en 2023.

Le conseil municipal approuve la convention relative au dispositif paragrêle pour l'année 2023.

Il est précisé que Thomas Chillet et Anthony Mauvernay sont les référents « paragrêle » pour la commune.

6) Adhésion au dispositif Ugap Gaz 2025

Monsieur le Maire explique que l'UGAP lance la vague d'achat groupé de gaz « GAZ 2025 ». Il rappelle que la commune a adhéré aux deux vagues d'achats gaz précédentes (Gaz 4 et Gaz 6).

L'adhésion à ce dispositif national d'achat mutualisé permet à la commune de diminuer le coût du gaz.

Il propose donc au conseil municipal d'adhérer à ce dispositif « GAZ 2025 » qui prendra effet au 1er juillet 2025 pour une durée de trois ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour ce faire, il soumet le projet de convention à intervenir.
Accord du conseil.

7) Questions diverses

Daniel Mure rend compte de la réunion du conseil communautaire du mardi 26 septembre 2023. Le projet de baignade naturelle à Hurongues a été débattu à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise chargée du projet. Il informe également que la CCMDL accueille les Rencontres nationales TEPOS du 27 au 29 septembre. 500 personnes sont venues visiter les différents sites des Monts du Lyonnais.

Daniel Mure fait également part du comité du SYDER. Le contrat de concession gaz est en cours de signature avec GRDF. 35 toits ont été équipés de panneaux photovoltaïques par la société Monts Energies.

Validé par le Maire, Guy SAULNIER
La secrétaire de séance, Sandrine PONCET
Le 6 octobre 2023

Prochaine réunion : jeudi 2 novembre 2023 à 20h

Informations municipales

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera **fermé vendredi 27 et lundi 30 octobre.**

Durant les travaux d'aménagement de la mairie, le secrétariat de mairie vous accueillera salle du conseil municipal à compter du 23 octobre 2023. Entrée 2e porte côté terrasse.

Bus France Services

Le BUS France services assurera sa prochaine permanence à Souzy le mercredi 18 octobre de 9h à 12h.
Pour rappel, le bus stationne sur le parking de la salle polyvalente.
Les agents présents peuvent vous aider dans toutes vos démarches administratives du quotidien (papiers d'identité, retraite, allocation CAF, emploi, impôts…) et aussi pour établir votre badge d'accès à la déchetterie.
N'hésitez pas à les solliciter !

Le Progrès recherche correspondant

La rédaction du Progrès recherche des correspondants locaux pour couvrir le secteur de Souzy et alentours.
Si vous avez un peu de temps, êtes curieux, aimez votre commune, avez envie de mettre en lumière son actualité et ceux qui la font, alors envoyez-leur votre candidature.

LE PROGRÈS

Écrivez à :: rhonenord@leprogres.fr

Généalogie

Vous aimeriez bien établir la généalogie de votre famille, aller plus vite et plus loin ou même en écrire une histoire familiale ?

Notre association peut vous aider.

Depuis bientôt 20 ans elle regroupe et anime les généalogistes amateurs de votre secteur. En effet notre champ d'action couvre la vallée du Gier, le massif du Pilat, les Monts du Lyonnais et aussi le plateau Mornantais.

Au cours des années passées elle a numérisé les registres d'Etat Civil de 145 communes de ce secteur. Plus de 1,6 millions de ces documents ont fait l'objet de relevés sur une base de données pour faciliter les recherches.

Ils sont accessibles sur notre site Internet https://geneagier.com.

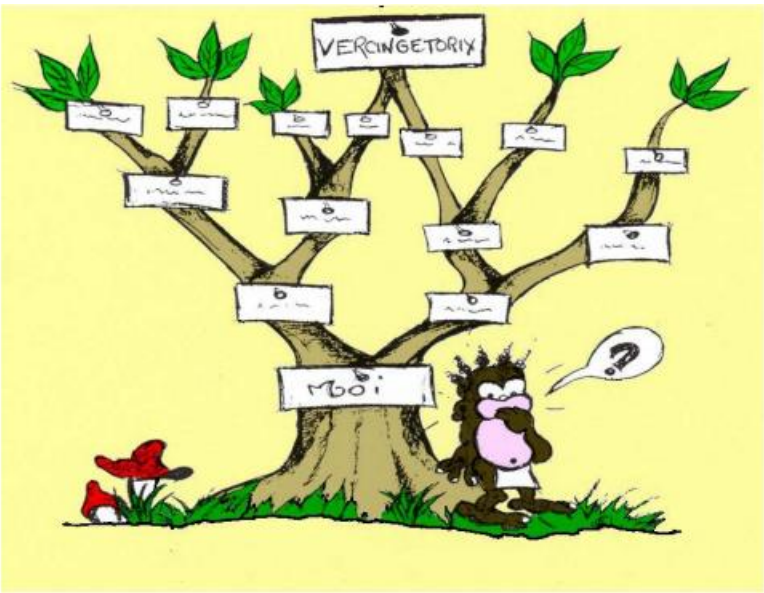

L'adhésion gratuite à notre association vous permet d'accéder à un **réseau d'entraide** entre généalogistes souvent très expérimentés.

Pour cela, nous avons deux possibilités à vous offrir :

- Nous retrouver chaque **1er samedi du mois de 8h30 à 11h30**, salle du Cèdre Bleu à la Grand-Croix, échanger ainsi avec d'autres généalogistes ou assister aux conférences qui se tiennent régulièrement.
- Partager vos difficultés et vos réussites avec d'autres adhérents grâce au **forum dédié** geneagier@groups.io.

Enfin depuis cette saison 2023/2024 nous organisons des **formations** pour **connaitre et utiliser notre site Internet**, **vous initier et vous perfectionner** à la généalogie. Le programme est publié sur notre site Internet.

Si vous êtes intéressé, venez à une permanence le 1er samedi du mois (sauf en août) ou contactez-nous par l'onglet « contact » de notre site Internet ou à l'adresse mail gvg42@free.fr.

L'association des généalogistes de la Vallée du Gier ou GENEAGIER, exerçant son activité dans la vallée du Gier (Jarez), le massif du Pilat et les Monts du Lyonnais, propose à toutes les personnes intéressées des conférences **gratuites** sur les thèmes suivants :

-"Initiation à la généalogie" le **samedi 4 novembre2023** à 9 h.

-"Perfectionnement en généalogie" le **samedi 3 février2024** à 9 h.

Ces interventions auront lieu à la salle du Cèdre Bleu à La Grand-Croix.

Dons suite au séisme pour le Maroc

Les responsables de la collecte tiennent à remercier sincèrement les habitants et le Club Tricot (don de couvertures) pour leurs dons au bénéfice du peuple marocain.

Garages à louer

L'OPAC du Rhône dispose de garages à louer dans le village. Si vous êtes intéressés, merci de contacter le secrétariat de mairie.

Permanences mutuelle communale SOLIMUT

Les prochaines permanences organisées par la Mutuelle Solimut auront lieu aux dates suivantes :

- ➔ Le 26 octobre 2023 de 13h30 à 15h à la mairie de St Genis l'Argentière (tél. pour RDV au 04.74.70.04.83)
- ➔ Le 23 novembre 2023 de 10h à 12h à la mairie de Ste Foy l'Argentière (tél. pour RDV au 04.74.70.03.95)
- ➔ Le 21 décembre 2023 de 13h30 à 15h à la mairie de St Genis l'Argentière (tél. pour RDV au 04.74.70.04.83).

Recensement citoyen

Chaque jeune **dès 16 ans** doit faire le **recensement citoyen obligatoire** pour ensuite participer à la **journée défense et citoyenneté** (JDC*)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Comment se faire recenser ? Il suffit de se rendre en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.
La démarche doit être faite au plus tard 3 mois après la date anniversaire des 16 ans.

Mutuelle Petite Enfance

Gérés par la Mutuelle Petite Enfance de Saint Laurent de Chamousset, les Relais « Le Gamin » et « La Gamine » sont un lieu ressource pour les assistants maternels, les parents et les enfants de 0 à 6 ans. Participer à des activités d'éveil adaptées aux tout-petits, être accompagné dans les démarches administratives, trouver des informations autour de la petite enfance…

Les animatrices des Relais se déplacent dans nos villages pour proposer des activités aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle :

Lundi à Brussieu (Maison de la Nature, rue Joana) et Longessaigne (salle périscolaire)

Mardi à Montrottier (Multi Accueil « La Farandole »), Sainte Foy l'Argentière (Maison au-dessus de l'école publique) et Saint Laurent de Chamousset (dans nos locaux Espace Juge Pascal)

Jeudi à Haute-Rivoire (Salle périscolaire), Saint Laurent de Chamousset (dans nos locaux Espace Juge Pascal) et Meys (1er Jeudi du mois, 7 Place Mangini)

Vendredi à Brullioles (Multi Accueil « Les Lutins du Pothu ») et Villechenève (salle au-dessus de la Mairie) en alternance avec Chambost-Longessaigne (175 place de la Bascule)

De 8h30 à 11h30 pendant la période scolaire, Gratuit, Sur inscription : **ramlegamin@orange.fr**

A la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ? Des temps de permanence sont proposés les Lundis, Mercredi, Jeudis et Vendredis de 9h à 11h30 au **04 74 26 52 11** ou dans les locaux à l'Espace Juge Pascal, Saint Laurent de Chamousset.

Vous pouvez découvrir l'ensemble des missions et être informé de l'actualité sur le site internet : **https://www.relais-gamin-gamine.fr**

Informations Monts du Lyonnais

Fédération OSER

La Fédération OSER présente sur le territoire depuis plus de 20 ans, regroupe une soixantaine de commerçants sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

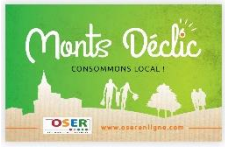

Chez ces commerçants vous pouvez :
- Utiliser votre carte de fidélité Monts Déclic et ainsi bénéficier de remise de 10% lorsque le palier est atteint.
- Utiliser vos chèques cadeaux et vous faire plaisir.
- Avoir accès à des chèques cadeaux à destination des entreprises et particuliers qui souhaitent faire plaisir à échelle locale.

Commerçants et artisans si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à nous contacter.

Plus d'informations sur notre site internet : oserenligne.com ou auprès de Cécilia au 07 81 30 26 07 ainsi que sur notre page Facebook : Oser Monts du Lyonnais

Badge d'accès à la déchetterie

La CCMDL a mis en place un système de badge d'accès à la déchetterie depuis le 1er octobre 2023. Ce badge est indispensable à tous les usagers souhaitant se rendre aux deux déchetteries des Monts du Lyonnais : St Martin en Haut et Montrottier (les Auberges).

Pour se procurer votre badge, vous devez créer votre compte sur le portail-dechets.ccmdl.fr. Pour ce faire, vous devez avoir en votre possession votre facture redevance ordures ménagères de l'année 2023, sur laquelle figurent vos identifiants nécessaires à la connexion.
Si ce n'est pas le cas (nouvel arrivant par exemple), veuillez contacter le service ordures ménagères : om@cc-mdl.fr ou 04.37.20.13.09.

Les demandes de badges pourront se faire toute l'année en fonction de vos besoins.

Si vous n'avez aucun accès internet, il est possible de compléter un **formulaire papier** disponible à la mairie. Vous pouvez aussi vous adresser aux permanences du Bus France Service qui sillonne le territoire des Monts du Lyonnais.

Nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries

Nous vous informons de la modification des horaires des déchèteries à partir du 1er octobre.
Les déchèteries sont ouvertes :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h45.
Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.

Foyer Rural - Tennis de Table

Horaires des entraînements

La section tennis de table a repris ses activités avec les horaires suivants :

- Samedi 10h -11h30 : entrainement adolescent et enfant (8-17 ans)
- Lundi 17h30 – 20h30 : entrainement compétiteurs
- Jeudi 19h30 - 21h15 : entrainement adulte et compétiteur
- Lundi 17h30 - 20h30 : entrainement section féminine

Compétition : 3 équipes séniors et 6 équipes jeunes engagées

Le championnat adulte a aussi repris ses droits pour les 3 équipes seniors avec les résultats suivants lors de la première journée :

- L'équipe 1 (en pré-régionale) : de retour au plus haut niveau départemental, notre équipe comptabilise 2 matchs nuls.
- L'équipe 2 (en départementale 1) : compte 1 victoire et 1 match nul
- L'équipe 3 (en départementale 2) : comptabilise 1 victoire et 1 défaite.

Le championnat jeune débutera, lui, le 2 décembre. Notre club devrait y représenter ses 6 équipes et espère que les résultats seront aussi bons que l'an passé, car le club de Souzy avait remporté le championnat du Grand Ouest Lyonnais.

Un nombre d'adhérents record !

En ce début de saison qui a vu la reprise de l'activité pongiste, les nombre d'adhérent est conséquent, car si l'an passé, la section pongiste avait atteint le nombre de 56 membres, ce nombre est déjà en passe d'être battu. La progression est surtout en catégorie des jeunes, sur l'entrainement du samedi matin, qui peut comptabiliser jusqu'à 33 présents, ce qui est énorme vu la surface de la salle.

Amicale Laïque Manienne

Vente de brioches

L'Amicale Laïque Manienne organise sa traditionnelle tournée des brioches :

samedi 21 octobre au matin

Au choix : nature, praline ou chocolat (sous réserve de stock)

La participation est libre. Les recettes permettront de financer les activités et sorties de nos enfants à l'école.

Club Jeunesse d'Automne

Nouveaux adhérents, vous êtes les bienvenus !

Après les vacances estivales, le Club Jeunesse d'Automne a repris ses activités le mercredi après-midi de 14h à 18h à la salle hors sac de Souzy. Une activité « marche » a lieu les mardis après-midi tous les 15 jours. Toute nouvelle personne est la bienvenue au sein du Club.

Pour contacter les Co-Présidents : Françoise SEGRET au 06.76.96.53.77 et Yves GIGANDON au 06.65.54.19.41.